



5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	25
PRESENTS	11
VOTANTS	19

**DATE DE LA
CONVOCAION**

16 juin 2021

OBJET

**Dépôt de garantie EHPAD de
Glos la Ferrière.**

Acte rendu exécutoire après
publication le
05 juillet 2021

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



Délibération n°2021-06-23-
067

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle

Séance du 23 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du seize juin se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Jean-Pierre CHEVALIER, Hugo DUPONT, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Elisabeth JOSSET, Nathalie LENÔTRE, Michel MAROT, Sylvie MOLERO, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU, Jean SELLIER,.

Pouvoirs : Alain BOUVIER donne pouvoir à Jean-Pierre CHEVALIER
Sylvie CHAUVEL-TREPIER donne pouvoir à Michel MAROT
Fleur GOSSELIN donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Guy GRANDIN donne pouvoir à Jean SELLIER
Paule KLYMKO donne pouvoir à Elisabeth JOSSET
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Jean SELLIER
Delphine PRIEUR donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Nathalie RIBAUTL donne pouvoir à Véronique HELLEUX

Absents excusés : Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Fleur GOSSELIN, Jean-Guy GRANDIN, Paule KLYMKO, Christophe PAPILLON, Delphine PRIEUR, Nathalie RIBAUTL, Gaëlle TELLIER, Sophie THERY.

Absents : Isabelle DUVAL-DELAGUIERCE, Liliane HUBERT, Abdellah LHESSANI.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que lorsqu'un nouveau résident est admis à l'EHPAD de Glos la Ferrière, il lui est demandé un dépôt de garantie égal à 30 jours du tarif hébergement. Cette somme est conséquente pour les résidents. De plus, l'EHPAD de Glos la Ferrière ne peut pas faire de retenue sur ce dépôt de garantie, à la fin du contrat de séjour. Afin de faciliter les démarches, Madame la Vice-Présidente propose qu'à compter du 1^{er} juin 2021, l'EHPAD de Glos la Ferrière ne demande plus de dépôt de garantie lorsqu'un nouveau résident est admis.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** que l'EHPAD de Glos la Ferrière et le Trésor Public n'encaisseront plus de caution lors de l'admission des résidents de l'EHPAD de Glos la Ferrière, à compter du 1^{er} juin 2021.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20210623-2021-06-23-067-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021